La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Mai-Juin 2024

Un Secret défense sous garantie des ministères de l'Intérieur et de la Justice

l'assassinat de Dulcie September

Depuis son prononcé de **« non-lieu » en 1992,** soit quatre ans après l'assassinat à Paris de la représentante de l'ANC en France, la justice française n'a eu de cesse d'empêcher que ce crime politique soit élucidé, son commanditaire nommé et les complicités dénoncées.

Ce fut d'abord **le refus en 2019** d'ouvrir de nouvelles investigations suite à la plainte déposée pour « crime d'apartheid », un crime imprescriptible ; puis en 2021 le rejet de la demande d'une nouvelle procédure contre l'Etat français pour « faute lourde » et de « déni de justice », qui sera finalement **jugée recevable en novembre 2023.**

Dans un article publié sur le site de l'Humanité intitulé Qui a tué Dulcie September ? Rosa Moussaoui relate cet invraisemblable imbroglio politico-judiciaire et interroge sur les mobiles qui portent la marque des services sud-africains et les implications françaises. Elle décrypte notamment le « mic-mac » suggéré par le partenaire sud-africain pour contourner l'embargo et continuer à livrer de l'uranium enrichi au régime d'apartheid. (***https://www.humanite.fr/monde/dulcie-september/revelation-sur-un-crime-detat-qui-a-vraiment-assassine-dulcie-september***)

Dulcie September enquêtait sur les relations économiques entre la France et l'Afrique du Sud qui persistaient en dépit des sanctions globales et obligatoires et de **l'embargo sur les ventes d'armes et la collaboration nucléaire, décrétés par les Nations Unies en 1977**. La France fournissait des recharges de combustible nucléaire pour la centrale de Koeberg, près du Cap, mise en service en 1985 par un consortium réunissant le géant nucléaire Framatome, Alsthom Atlantique et SPIE Batignolles. EDF assurant le suivi de l'infrastructure.

Mais l'Etat français a fait pire que de traîner les pieds : Il a fait disparaître des éléments d'investigation ! **Le 4 avril 2024,** Me Yves Laurin, l'infatigable avocat de la famille a été informé que l'agenda et les carnets de la victime ont été **envoyés au pilon en 2002,** avec de nombreux autres **documents saisis en 1988** par les enquêteurs au cours des perquisitions à son domicile et au bureau de l'ANC. Son agenda et ses carnets contenaient très certainement des indications précieuses sur ses rencontres et les informations qu'elle avait recueillies. Des documents sous scellés dont un carnet, des cassettes magnétiques et divers documents représentant, outre des éléments d'enquête, des valeurs historiques ont donc disparu.
Pourquoi de telles pièces ont-elles été détruites?

Mais plus sordide encore pour le mépris que cela représente : les vêtements que Dulcie portait le jour du crime, ainsi que des restes humains, n'ont pas été détruits, comme l'affirmait d'abord le parquet antiterroriste. Une hallucinante procédure, dérogeant à toutes les règles de procédure a abouti à ce qu'ils soient **« remis aux Domaines » en avril 2004**. Une administration habituellement chargée de gérer et de vendre des biens de l'Etat…

Pourquoi de telles pièces ont-elles été détruites? Pourquoi la famille n'a-t-elle pas été destinataire des affaires personnelles et des restes humains de Dulcie September qui auraient pu faire l'objet d'une cérémonie d'inhumation ? Au nom de quoi l'article l'article16-1-1 du code civil, n'a-t-il pas été respecté ? Qui est responsable de ce manquement à l'éthique et à la déontologie ?

Me Laurin a demandé à la Cour d'appel de Paris une mesure d'instruction pour que l'État s'explique sur la destruction des scellés envoyés au pilon ou remis aux Domaines et sur le sort des restes humains de Dulcie September. Il a en outre saisi le Conseil supérieur de la magistrature pour obtenir l'ouverture d'une enquête sur d'éventuelles failles relatives aux scellés.

Ce dossier s'épaissit et il faudra bien que la justice reconnaisse que ce crime était bien un crime d'apartheid et qu'une enquête conclue par un non lieu est un déni de justice envers la famille de Dulcie September.

** DULCIE - Du Cap à Paris, enquête sur l'assassinat d'une militante anti-apartheid de Benoit Colombat et Grégori Mardon une BD éditée par Fururopolis*

LA FRANCE COLONIALE AU PRÉSENT

KANAKY -NOUVELLE CALEDONIE

A la répression qui s'est abattue sur la protestation des kanakes contre le nouvel élargissement du corps électoral confirmant une spoliation du droit à l'autodétermination, s'ajoute une campagne médiatique de criminalisation du mouvement indépendantiste. Son but est le discrédit aux yeux de l'opinion publique française, qui d'ailleurs ne dispose que des commentaires des grands médias reproduisant la vision colonialiste de l'affaire. Un millier d'arrestations en une quarantaine de jours et 9 morts (dont 2 gendarmes). La répression a le parfum nauséabond de celle qui sévit en Guadeloupe en mai 1967.

Fini le ton de chattemite des semblants de négociations qui n'ont fait que repousser la tenue d'un véritable référendum du peuple colonisé depuis 170 ans. Le visage de la France coloniale est réapparu avec ses acteurs : les personnages politiques de l'Etat aux commandes : Macron et son sinistre Darmanin, avec les chargés des basses œuvres : les incontournables troupes de 3000 policiers et militaires (7 brigades de gendarmerie venues de France déployées en colonnes blindées), pour compléter l'arsenal anti-indépendantiste : l'interdiction de Tik Tok, l'assignation à résidence de membres de la CCAT, la mise en place de l'état d'urgence, une circulaire du ministre Dupont-Moretti visant à condamner lourdement les militants kanaks. La liste ne serait pas complète sans l'indispensable justice coloniale à l'attention de qui le ministre Dupont-Moretti a rédigé une circulaire visant à condamner lourdement les militants kanaks.

« Oui mon Générald Darmanin ! c'est en route »
Le 19 juin, onze leaders indépendantistes membres de la Cellule de Coordination des Actions de Terrain (CCAT) étaient interpellés et mis en examen pour de lourds chefs d'inculpation « complicité de tentative de meurtre, vol en bande organisée avec arme, destruction en bande organisée du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes, participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime».

Neuf ont été placés en détention, dont 7 déportés en France, à 17 000 kilomètres de leur pays. Ces hommes et ces deux femmes ont été embastillés aux quatre coins de l'hexagone : Christian Tein, commissaire général de la CCAT à Mulhouse, Brenda Wanobo, chargée de la communication de la CCAT (mère de 3 enfants) à Dijon, Frédérique Muliava, directrice de cabinet du président du Congrès de Nouvelle-Calédonie, à Riom., Guillaume Vama à Bourges, Steeve Unë à Blois, Yewa Waetheane à Nevers et Dimitri Qenegei à Villefranche sur Saône.

L'Union calédonienne avait d'emblée dénoncé "*ces arrestations abusives alors que des responsables locaux anti-indépendantistes et des miliciens criminels se pavanent en toute liberté*" et demandé "*des explications immédiates sur toutes ces arrestations gratuites" tout en appelant ses militants "à ne pas répondre à la provocation*". Elle a par la suite réclamé « *l'annulation de cette déportation politique* ». Une déportation qui rappelle celle des 35 prisonniers politiques sahraouis déportés au Maroc. En les séparant de leur base militante on compte les affaiblir ainsi que le mouvement et du même coup c'est appliquer immédiatement une double peine à leurs familles dans l'impossibilité de les visiter.
Pour les autorités coloniales c'est la politique du « 2 poids, 2 mesures » avec une impunité totale à l'égard des groupuscules les plus radicaux, dits « loyalistes », qui circulent armés, profèrent insultes et menaces à l'égard des jeunes manifestants kanaks à mains nues, qu'ils agressent. Ces voyous sont stimulés par l'appel à «*foutre le bordel* » de l'irresponsable présidente de la Province Sud, Sonia Backes, ex-secrétaire d'État à la Citoyenneté d'Elisabeth Borne (un comble !) Est-on revenu au temps des ratonades d'Alger de1956 ? Où en est l'instruction sur les meurtres des jeunes kanaks ?

Le pouvoir a placé la barre très haut dans la criminalisation du mouvement indépendantiste, en impliquant la sous-direction antiterroriste
dans la chasse aux dirigeants de la CCAT, organe politique de mobilisation créé en novembre 2023 avec d'autres partis et des syndicats, le plus important étant l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE). Le ministre de l'intérieur a traité la CCAT de groupe « mafieux ». Un mépris ignoble à la mémoire des centaines d'indépendantistes « qui ont passés des années en prison ou sont tombés sous les balles françaises depuis plus de quarante ans » comme le rappelait un représentant de la CCAT.

Le vers était dans le fruit depuis 1957
De loi-cadre Defferre (1957) en «Loi Jacquinot» (1963), de loi-Billotte (1969) en «Statut Stirn» (1976) puis en

«Statut Lemoine » (1984), de projet de loi pour «l'indépendance-association» (1985), en Plan de sauvegarde de la démocratie» (1986), de « Statut

Pons1» (1986) en «Statut Pons2 » (1987), d'Accord de Matignon (1988) en Accord de Nouméa (1998) la puissance coloniale est parvenue à ses fins : repousser encore de 20 ans un référendum d'autodétermination et inclure en nombre des expatriés français qui n'ont pas à se déterminer sur l'avenir d'un peuple colonisé.

Assez de tergiversations! le Secrétaire général de l'ONU doit intervenir pour l'application du droit à l'autodétermination du peuple kanak sur son devenir sur la base de la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960 que la France a toujours ignorée à savoir

- ***Le rôle décisif des peuples dépendants dans leur accession à l'indépendance***
- ***Déterminer librement leur statut politique et poursuivre librement leur développement économique, social et culturel.***
- ***Le maintien du colonialisme empêche le développement de la coopération économique internationale, entrave le développement social, culturel et économique des peuples dépendants et va à l'encontre de l'idéal de paix universelle des Nations Unies***
- ***Le processus de libération est irrésistible et irréversible et que, pour éviter de graves crises, il faut mettre fin au colonialisme et à toutes les pratiques de ségrégation et de discrimination dont il s'accompagne***
- ***Tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté, à l'exercice de leur souveraineté et à l'intégrité de leur territoire national,***
- ***Proclame solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.***

Le collectif Solidarité Kanaky qui s'est créé en France a appelé à diverses manifestations pour protester contre la politique colonialiste de la France à l'égard du peuple kanak, pour la libération des prisonniers de l'ACCAT et leur déportation en France. Il organise le contact avec les déportés pour leur apporter notre solidarité.

« *J'prends l'oseille et tire-toi !* »

C'est le titre d'un mauvais scénario qui se répète quotidiennement dans les Consulats de France et de l'UE via les services privés externalisés que la France pour sa part a chargés d'une partie de l'instruction des dossiers des demandeurs de visas Schengen.
«*Chaque consulat met en place sa propre procédure et ses propres critères. Ce dispositif opaque dans lequel sont ballottés les demandeurs est accompagné d'un cruel manque d'informations notamment en ce qui concerne les motifs de refus de visa et les possibilités de contester les décisions consulaires.*
L'impression de non droit qui règne dans de nombreux consulats encourage alors la fraude et la corruption qui rendent encore plus prohibitif le coût d'une demande de visa, déjà hautement dissuasif. » écrit la Cimade dans une enquête de 2010.

Le coût d'une demande de visa est très onéreux, d'autant qu'il s'accompagne de frais annexes. Pour l'Etat au contraire l'activité visa semble être une source de revenus, surtout depuis qu'il a été décidé, notamment pour des raisons financières, de confier une partie de l'instruction des dossiers à des entreprises privées payées par les postulants.
Michel Pauron dans Afrique XXI (juillet 2021) écrit : «*L'État français est accusé par plusieurs organisations civiles africaines de se faire de l'argent sur le dos des demandeurs de visa. Les critiques sont particulièrement vives du côté des étudiants. Car c'est une règle : les frais dépensés ne sont jamais remboursés, même si la procédure n'aboutit pas.*
Dans les pays africains, le taux de refus est particulièrement élevé depuis au moins 2015 et ce que l'on a appelé en Europe « la crise migratoire ».
En 2019 sur 1 471 374 demandes de visa en provenance de 47 pays africains, 448 400 ont été refusées, soit un taux de 30,47 %. C'est presque deux fois plus que la moyenne de l'ensemble des consulats français dans le monde (16%). Dans le détail, certains pays se distinguent. C'est le cas de l'Algérie (de 41,6 % de refus à 54,8 % selon les consulats), du Sénégal (42,7 % de refus), des Comores (42,3 %), de la Guinée-Conakry (52 %), du Nigeria (41,3 % de refus à Abuja et 52 % à Lagos), du Togo (34,9 %) ou encore du Maroc (32 %)1.»

L'année dernière, l'Union européenne a touché 56 millions d'euros, versés par des citoyens africains à qui on a finalement refusé le visa Schengen. Au coût du précieux Sésame (passé de 80 à 90 euros le 11 juin 2024) s'ajoutent aux demandes pour la France, les frais

du prestataire (entre 20 et 30 euros), ainsi qu'une caution de trois mois versée pour une chambre d'hôtel ou d'une colocation, dont le remboursement est aléatoire. Les étudiants doivent d'autre part faire face à une augmentation importante des frais d'inscriptions à l'université. Entre 2018 et 2019, ils sont passés de 243 euros pour une année de cycle « master », à 3 770 euros !

Et ce sont les Algériens qui fournissent le plus gros de cette manne financière, rapporte le site de Radio M. «Treize millions d'euros ont été engloutis pour des requêtes infructueuses", qui rappelle que le salaire moyen algérien avoisine les 240 à 300 euros mensuels. Au Maroc le magazine Tel-Quel indique que les demandes infructueuses de visas Schengen ont aussi un prix : 11 millions d'euros. En Égypte ce sont 3,7 millions d'euros, au Nigeria 3,4 millions d'euros et en Tunisie 3,1 millions d'euros indiquent Hespress et Radio M.

Le ministère de l'Immigration a tout

ECHOS D'AFRIQUE

ELECTIONS

TOGO - L'arnaque innovente

La nouvelle constitution controversée adoptée le 19 avril 2024, a fait basculer le pays d'un régime présidentiel vers un régime parlementaire. Le pouvoir réside désormais entre les mains du Président du Conseil des ministres qui n'est autre que… Faure Gnassingbé, président de l'UNIR, qui a décroché 137 sièges, sur les 179 mis en jeu, les partis d'opposition ont obtenu 39 sièges et les indépendants, trois. Le tour est joué : la famille Gnassingbé prolonge son règne qui dure depuis 57 ans pour un bon moment encore puisque le mandat de ce Président du Conseil passe de 5 à 7 ans grâce à la nouvelle constitution.

« *Avant le scrutin, les libertés civiques et médiatiques ont été mises sous cloche. Le gouvernement avait interdit les manifestations contre la nouvelle Constitution proposée et a arrêté des personnalités de l'opposition. La commission électorale a interdit à l'Église catholique de déployer des observateurs électoraux. À la mi-avril, un journaliste français venu couvrir les élections a été arrêté, agressé et expulsé. L'autorité togolaise de régulation des médias a ensuite suspendu le processus d'accréditation des journalistes étrangers.* » rapporte le journal *La Croix.*

TCHAD

Après avoir pris le pouvoir à la mort au combat (non élucidée) de son père, le dictateur Mahamat Idris Deby Itno en 2021, le général Mahamat Idriss Deby, chef de la junte militaire a sauvegardé son fauteuil à l'issue de l'élection présidentielle longtemps retardée, à laquelle il avait promis-juré qu'il ne participerait pas.

Son challenger, ancien opposant du papa, rentré d'exil en 2021, avait sans doute cru qu'accepter au nom de la réconciliation du pays le poste de premier ministre de la transition, lui offrait le marchepied nécessaire à la fonction suprême. C'était sans compter sur le clan Deby à maîtriser les urnes. Sans surprise, le scrutin a donné 61% des voix à la dynastie Deby et 18,5% à Succès Masra.

Le conseil constitutionnel a rejeté le recours en annulation du premier ministre, Succès Masra, qui a joué l'apaisement en appelant ses partisans à poursuivre « pacifiquement » le « combat politique ». A 40 ans le fils rêve-t-il d'un règne de trente années comme le papa ? Ce serait sans compter sur le peuple tchadien qui ne rêve pas de la même chose.

AFRIQUE DU SUD

Elections 2024 : l'ANC face à ses contradictions

Avec 40% des voix et la perte des provinces comme le Gauteng (Johannesburg-Pretoria) et le Kwazulu Natal, l'ANC est à un tournant décisif de son histoire. Cependant si la chute de l'ANC étonne par son ampleur, si le désastre était prévisible d'après les derniers sondages, les causes en sont multiples et ne datent pas d'hier.

Les élections de 1994 ont vu une victoire électorale sans précédent parce que l'enjeu était d'éviter un bain de sang au pays, que Nelson Mandela était le porte-parole mythique de tout un peuple et que même les plus fervents soutiens du régime d'apartheid avaient compris que la partie était finie pour eux. Il s'agissait d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de l'Afrique du Sud. Trente ans après, les citoyens ont sanctionné un bilan désastreux par maints aspects et ils ont exprimé leur désillusion face aux promesses sans lendemain.

Les négociations avant d'arriver aux élections de 1994 se sont déroulées dans un climat de grande violence avec des affrontements entre l'ANC et l'IFP et ont fait plus de 10 000 morts au KwazuluNatal et des massacres dans les townships. Après celui de Boipatong et l'assassinat de Chris Hani, Nelson Mandela a exigé la tenue rapide d'élections pour éviter le bain de sang. Le double jeu de F W De Klerk qui négociait d'un côté tout en fournissant armes et supplétifs à l'Inkhata a été clairement montré dans ce que l'on a appelé l'InKhatagate.

La pression du monde économique pour conserver la main mise sur l'économie, en flattant les négociateurs

de l'ANC, en brandissant la menace d'un effondrement économique si le programme progressiste et social de l'ANC était appliqué ont pesé lourd dans les compromis acceptés finalement par l'ANC.

Très vite, le programme initié par l'ANC dès sa conférence de Morogoro en 1966 et qui deviendra dans les années 1990 le Programme de Redistribution et Développement (RDP) sera remplacé sans aucune consultation et imposé avec un mot d'ordre thatchérien « I*l n'y a pas d'alternative* » par un programme néo-libéral de Croissance, Emploi et Reconstruction (GEAR). Le ministre Jay Naidoo en charge de mettre en œuvre le RDP, dont le bureau sera fermé sans tambour ni trompette, dira alors « *Dans le plus grand secret, un complot a été ourdi par une clique qui opérait en dehors des structures traditionnelles de l'ANC, de l'alliance tripartite (SACP et COSATU) et même du Cabinet et du Parlement pour mettre fin à l'initiative du RDP* ».

Jacob Zuma n'est pas un simple Zulu boy, un président qui sait danser, mais un homme politique astucieux, toujours à court d'argent, prêt à tout pour la gloire et l'argent. Ronnie Kasril dans son livre A Simple man, Kasrils and the Zuma Enigma, avec preuves à l'appui montre combien Zuma était un homme dangereux pour les forces progressistes et le pays. La présidence de Jacob Zuma est une longue suite de scandales financiers et de grossière corruption, détaillés dans le rapport de la Commission Zondo qui n'a malheureusement pas eu de suite concrète, à part la bien tardive démission le 5 juin 2024 de ZiZi Kodwa, ministre des sports, des arts et de la culture, reconnu coupable de corruption et détournement de fonds publics avec son complice l'homme d'affaires Jehan MacKey dans les années 2015 et 2016.

La victoire du MK est éclatante au Kwazulu Natal et sert d'argument aux déclarations telles que « nous avons gagné les élections et nous voulons gouverner ce pays comme bon nous semble » de l'ancien président. Il faut rappeler qu'en Juillet 2021, après l'incarcération de Zuma pour avoir refusé de témoigner devant la Commission Zondo, la province a été mise à feu et à sang avec 354 morts et la mise à sac des commerces et bâtiments publics de la ville de Durban.

Après consultations du NEC, l'organe dirigeant de l'ANC proposait un gouvernement de coalition avec le DA (Alliance démocratique, 22%des voix) toujours vu comme un parti blanc, et l'IFP, le parti arrivé derrière le MK de Zuma au Kwazulu-Natal. Certains dirigeants ont rejeté cette option au motif que le DA représentait pour eux la minorité blanche honnie. Le Sacp et le Cosatu, alliés de l'ANC ont aussi rejeté cette option, tout comme celle avec le MKP de Jacob Zuma

Un gouvernement d'unité nationale (GNU) est donc l'option proposée par Cyril Ramaphosa proposition qui a finalement abouti. Le 15 juin, le Parlement national s'est réuni et les nouveaux élus ont prêté serment devant le Juge Zondo, à l'exception des élus du MKP qui ont refusé de siéger. Le GNU, avec l'Alliance démocratique, l'IFP et quelques autres petits partis, est donc prêt à gouverner sous la présidence de Cyril Ramaphosa, la répartition des ministères se faisant selon des critères adoptés par l'ANC et le DA.

Ce nouveau gouvernement sera-t-il capable de répondre aux attentes des Sud-Africains ? Sera-t-il capable de réduire chômage, pauvreté et inégalités criantes et satisfaire le monde des affaires? Un grand écart politique qui demandera certainement beaucoup de souplesse pour résoudre des contradictions majeures.

Jacqueline Derens

Paru sur le site de l'Humanité le 14/6/2024

Le 30 juin le président Cyril Ramaphosa a annoncé la composition du nouveau gouvernement de coalition dans lequel l'opposition dispose de 12 sièges sur les 32 ministères. L'ANC conserve 20 postes dont les Finances, l'Énergie, les Affaires étrangères, la Police et la Justice. L'Alliance démocratique (DA) qui prône une libéralisation de l'économie (déjà bien libérale), est entrée au gouvernement où elle détient six portefeuilles dont l'Environnement, les Travaux publics ou encore l'Éducation. Cinq petits partis entrent aussi au gouvernement, dont le parti nationaliste zoulou Inkhata, le parti identitaire blanc FF Plus et l'Alliance patriotique anti-immigrés. Quelle sera leur influence sur « la nation arc-en-ciel » qui a réussi la spectaculaire transition pacifique entre un régime d'apartheid sanglant et la première coalition démocratique ?

OUGANDA

Le 4 juin, le défenseur des droits de l'homme et de l'environnement Stephen Kwikiriza a envoyé un sms indiquant qu'il avait été enlevé par les forces de défense ougandaises (UPDF). Depuis, plus de nouvelle. La Fédération Internationale des Droits de l'Homme accuse l'UPDF de la disparition de l'opposant au projet pétrolier « Kingfisher » de TotalEnergies et de China National Offshore Oil Corporation dans l'ouest du pays, qui comportent deux zones de forage de 419 puits et un oléoduc chauffé de 1443 km permettant d'exporter des hydrocarbures au port de Tanzanie. Le groupe français dispose de 56% des part du montage du projet.

Les membres de la coalition StopEacop s'inquiètent du sort de Stephen Kwikiriza. L'ONG l'Environment gouvernance Institute avec qui il travaillait, assure qu'il avait quitté le lieu sûr où il vivait pour aller retirer de l'argent à Kampala où il a été arrêté.

MALI

Le mouvement social vigilant à préserver la liberté de parole des syndicalistes

Le mouvement social s'est mobilisé suite à l'incarcération, le 5 juin, d'Hamadoun Bah, Secrétaire général du Syndicat des banques et assurances (Synabef) et numéro 2 de l'UNTM, première centrale syndicale du pays. Après trois journées de grève très suivies, le Synabef a reconduit son mouvement, cette fois de façon illimitée, « *jusqu'à la libération* » d'Hamadoun Bah. Le journaliste malien Yeri Bocoum a par ailleurs été interpellé le 8 juin après avoir couvert une manifestation de l'opposition.

Les banques, assurances, établissements financiers mais aussi des stations essence du Mali étaient encore largement paralysés le 10 juin. Plusieurs syndicats des secteurs du transport, des collectivités territoriales, des postes et télécommunications, de la métallurgie ou encore de la construction, des mines et de l'énergie, ont apporté leur soutien à ce mouvement social. Sans rejoindre la grève, pour le moment, ils font part de leur mobilisation contre ce qu'ils considèrent comme une attaque contre la liberté de la voix critique du pouvoir, l'un des rares à oser émettre publiquement des critiques contre la justice malienne.

Devant l'ampleur du mouvement de protestation, le procureur du tribunal de grande instance de la commune 3 de Bamako a ordonné le 10 juin sa libération.

EGYPTE

Mahmoud Hussein est libre !

L'ACAT, qui avait mené une campagne pour lui, annonce la bonne nouvelle de sa libération sous caution dans l'attente d'un nouveau procès pour de fausses accusations de "terrorisme". Il avait été arrêté à 17 ans lors du roisième anniversaire des « printemps arabes » en 2014, puis soumis à la torture pour avoir porté un t-shirt qui arborait le message «Une nation sans torture ». En garde-à-vue, il est frappé et reçoit des décharges électriques sur les mains, le dos et les testicules. Il sera finalement condamné par contumace à la prison à perpétuité. De nouveau arrêté en 2023, interrogé les yeux bandés, sans avocat, Mahmoud Hussein avait été placé en détention dans l'attente d'un nouveau procès pour statuer sur son sort. Malgré la bonne nouvelle, sa libération sous caution nous appelle à la plus grande vigilance. Toutes les charges retenues contre lui dans cette procédure inique doivent être levées !

Plus d'information sur le sujet : https://www.acatfrance.fr/bonne-nouvelle/torture-pour-avoir-porte-un-t-shirt--mahmoud-hussein-est-libre.

KENYA

Manifestations de la jeunesse contre l'augmentation des taxes

Des dizaines de milliers de jeunes sont descendus dans les rues de la capitale pour la 3ème fois le 25 juin pour protester contre une nouvelle étape du vote des députés relative au projet de budget 2024-2025, ajoutant et augmentant les taxes, dont une TVA de 16% sur le pain ou encore une taxe de 2,5% par an pour les propriétaires de voitures. C'est encore et toujours la dette « odieuse » qui est au cœur de la contestation populaire. Dans les villes du pays les jeunes se rassemblent contre le gouvernement.

Depuis la présentation du projet de budget le 13 juin, et sa contestation dans la rue, le pouvoir a été contraint de retirer certaines mesures mais les opposants craignent qu'elles soient compensées par d'autres comme une hausse sur les carburants. C'est l'ensemble de la politique du président William Ruto qui est mise en cause.

Le Kenya, présenté comme « la locomotive de l'Afrique de l'Est » par les fameuses institutions économiques du monde capitaliste, fait la démonstration que croissance économique et progrès social ne sont pas liés.

Autrement dit, le ruissellement tombe dans l'escarcelle des actionnaires, pas dans le budget de l'Etat au profit d'un investissement social. Un tiers des 51 millions d'habitants vivent encore sous le seuil de pauvreté, les inégalités sont importantes, le taux de chômage des jeunes est très élevé et l'inflation tourne autour de 7 à 8%. La monnaie nationale, le shilling kényan, s'est fortement dépréciée ces derniers mois, elle a perdu de la valeur par rapport aux autres devises mondiales.

En juillet 2023 les manifestations contre le coût de la vie et les augmentations d'impôts sur les revenus et le logement avaient fait 22 morts et des centaines de blessés. On constate le même scénario avec cette dernière flambée de violence où la police a tiré à balles réelles sur la foule ce qui a redoublé la colère des manifestants qui ont cette fois envahi le Parlement et saccagé les locaux. Le bilan humain est lourd : 13 morts parmi les manifestants le 25 juin. Le gouvernement enfonce le clou « *en annonçant à l'issue de la journée faire appel à l'armée pour faire face à la situation, alors que les États-Unis et plus d'une dizaine de pays européens se sont dits « fortement préoccupés » et ont appelé au calme* » indique La Croix.

NIGERIA

Nouvelle grève nationale contre la cherté de la vie

Après les mouvements de grève nationale de septembre puis de février, le pays le plus peuplé d'Afrique s'est de nouveau arrêté le 3 juin, avec des coupures d'électricité et la fermeture des principaux aéroports, à l'appel des principaux syndicats pour réclamer une augmentation de salaire dans le cadre de la pire crise du coût de la vie que le pays ait connue depuis des décennies.

Les réformes économiques du président Bola Tinubu, notamment la suppression des subventions aux carburants, ont entraîné une inflation galopante qui n'a jamais été aussi élevée depuis 28 ans.

Lors de cette dernière grève, les travailleurs ont fermé le réseau électrique national et chassé les opérateurs d'une station de transmission clé, a déclaré la Transmission Company of Nigeria, ajoutant que d'autres travailleurs envoyés pour rétablir le courant ont été bloqués.

Ailleurs, les fonctionnaires ne se sont pas présentés ou ont fermé les entrées de leurs bureaux, y compris dans les aéroports d'Abuja, la capitale, et de Lagos, le centre économique du pays. Tous les travailleurs de l'aviation doivent rester à l'écart "*jusqu'à nouvel ordre*", a déclaré leur association.

"*Nous exigeons un salaire décent*", a déclaré le Nigerian Labour Congress, décrivant ce qu'ils gagnent actuellement comme un "salaire de famine". L'association et le Trade Union Congress représentent des centaines de milliers de travailleurs gouvernementaux dans des secteurs clés.

Les syndicats souhaitent que le salaire mensuel minimum actuel de 30 000 nairas (20 dollars) soit porté à près de 500 000 nairas (336 dollars). Le gouvernement propose 60 000 nairas (40 dollars). La demande des syndicats augmenterait la masse salariale du gouvernement de 6,3 milliards de dollars, ce qui pourrait "déstabiliser l'économie", a déclaré le ministre de l'information Mohammed Idris.

Le prix de l'essence a plus que doublé dans l'un des plus grands producteurs de pétrole d'Afrique, après que le président ait mis fin, le premier jour de son mandat en mai 2023, aux subventions aux carburants, ce qui duraient depuis des décennies mais qui étaient coûteuses. Ensuite les prix des transports publics et des produits de base ont grimpé en flèche.

Le gouvernement de M. Tinubu a également dévalué le naira afin d'encourager les investissements étrangers, entraînant une nouvelle hausse des prix des produits de base dans ce pays de plus de 210 millions d'habitants, qui dépend des importations.

Après avoir appelé à une grève illimitée pour le salaire minimum national et l'annulation de l'augmentation des tarifs de l'électricité, les centrales syndicales NLC et TUC ont suspendu la grève le 4 juin pour permettre des négociations avec le gouvernement fédéral du Nigeria.

MAROC

C'est avec une immense tristesse que la famille de Mehdi Ben Barka a fait part du décès ce 26 juin de Madame Rhita Bennani, la veuve de Mehdi Ben Barka dans un communiqué dont nous reproduisons des extraits.

«*Ciment de la famille, elle était un repère pour toutes celles et tous ceux qui étaient attachés aux valeurs d'humanisme, de fraternité et de solidarité. Mammo pour les uns, mammi pour les autres, elle représentait un ancrage pour toute sa famille, un exemple de simplicité, de bonté et un refuge au cœur généreux et à l'écoute jamais démentis.*

Grande dame, elle était animée d'une détermination sans égal, son courage et sa dignité étaient exemplaires, sa générosité sans limite. Jusqu'à son enlèvement et sa disparition, elle avait accompagné son mari, Mehdi Ben Barka, dans toutes les épreuves de sa vie militante aussi bien contre le protectorat que pour l'édification d'un Maroc indépendant démocratique, partageant les joies et les peines de la vie familiale. A partir de 1960, au même titre que son mari, elle a subi les harcèlements de la police politique du régime, ce qui l'a obligée à quitter le Maroc en 1964. Elle n'y est retournée qu'en 1999, quand elle a décidé avec ses enfants de mettre fin à leur exil après la mort de Hassan II qu'elle tenait pour responsable de l'enlèvement et la disparition de son mari. Au moment de l'enlèvement, elle se trouvait exilée au Caire et, avec le soutien de son frère Othmane Bennani, elle s'est consacrée à l'éducation de ses quatre enfants et des deux enfants de sa sœur décédée qui vivaient avec la famille de Mehdi Ben Barka. Grâce à ses *hautes qualités humaines, elle a réussi à leur transmettre les valeurs portées par Mehdi Ben Barka.*»

L'AFASPA et ses militants ont présenté leurs condoléances à leur camarade Bachir Ben Barka et à sa famille, regrettant que Madame Rhita Bennani n'ait jamais obtenu des autorités marocaines et françaises la vérité sur ce qui est advenu de la dépouille de son mari malgré les discours en trompe l'oeil de "page tournée" et de "commission équité et réconsciliation", où le terme "vérité" a toujours été soignesement évité.

SENEGAL

Le Sénégal devient officiellement un pays producteur de pétrole

C'est en 2014 que le gisement, situé à une centaine de kilomètres au large de Dakar a été découvert. Son exploitation a pris beaucoup de retard suite aux difficultés de la société australienne FAR, dont les part ont été rachetées par l'australienne Woodside qui a annoncé le démarrage de l'exploitation le 11 juin de Sangomar, situé par 780 mètres de fond. Le gisement contient du pétrole et du gaz et devrait produire de 100 000 à 125 000 barils par jour. Début février, la Société des pétroles du Sénégal (Petrosen), également actionnaire du projet, avait annoncé l'arrivée sur la zone de l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement.

Le Sénégal est ainsi entré dans le cercle des pays producteurs d'hydrocarbures.

L'extraction du brut est destinée à l'exportation ainsi qu'au marché national. La vente fournirait des recettes de plusieurs milliards de dollars de revenus sur une période de 30 ans. Selon ce spécialiste du secteur pétrolier, le pays devrait à terme pouvoir produire plus de 200 000 barils par jour, se rapprochant des niveaux de production de pays comme la République du Congo ou le Gabon. Mais le président Bassirou Diomaye Faye souhaite renégocier le contrat de partage afin d'augmenter la partie la partie aujourd'hui congrue de cette exploitation, soit 18%, contre 82% pour la compagnie australienne. Il avait d'ailleurs fait campagne sur la promesse de revoir ou renégocier les accords pétroliers et gaziers, miniers ou de pêche, passés par l'ancienne administration et jugés défavorables au Sénégal.

« *Cette première extraction de pétrole précède l'entrée en production du projet de Grand tortue/Ahmeyim (GTA) situé à la frontière avec la Mauritanie, développé par le Britannique BP avec l'américain Kosmos Energy, la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH) et Petrosen. Il devrait produire environ 2,5 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an. La production pourrait y débuter au troisième trimestre.*

L'entrée en production de Sangomar pourrait d'ailleurs favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le secteur pétrolier des deux pays, souligne Charles Thiémélé, qui y voit une aubaine, dans la mesure où la manne pétrolière profite aux populations.

Le Sénégal et la Mauritanie revendiquent avec force l'exploitation de ses ressources en gaz et en pétrole face aux efforts d'une partie de la communauté internationale pour réduire la dépendance aux énergies fossiles », indique l'enquête de RFI.

Les victimes demandent des comptes à Macky Sall

Au Sénégal, alors que Macky Sall a fait adopter une loi d'amnistie à la fin de son mandat, un collectif des victimes des manifestations de ces trois dernières années réclame justice et demande un mandat d'arrêt international contre l'ancien président. Au cours d'une conférence de presse Boubacar Seye le président de ce collectif a estimé que « *Le pays a connu des dérives sécuritaires, politiques, économiques et sociales sans précédent, avec des vagues d'arrestations, des morts et des disparitions dans des proportions inégalées.* » Il appelle « *à une action collective pour que Macky Sall réponde de ses actes devant la justice*. » Le Maroc est le lieu de résidence de l'ancien président sénégalais, le collectif estime que « *le roi du Maroc ne devrait pas accepter qu'un dictateur, qui a fait souffrir son peuple, quelqu'un qui a versé du sang, puisse se déplacer comme il veut au Maroc* ». Autant demander à la rivière de ne pas couler…

ÉTHIOPIE

Barrage de la Renaissance ou de la discorde ?

A l'ouest de l'Éthiopie, dans la région du Benishangul-Gumuz à 30 km de la frontière soudanaise, le grand barrage de la Renaissance (GERD), construit sur le Nil Bleu, devindra la centrale hydroélectrique la plus puissante d'Afrique en produisant à terme 5100 mégawatts. Lancé en2011 le chantier devrait s'achever en 2025.

D'une hauteur de 175 m et sur une longueur de 1 800 m, le barrage a créé un lac artificiel de 1561 km² qui lui permet de stocker 75 milliards de mètres cubes d'eau. Les six portes de ses trois déversoirs peuvent évacuer 1 500 m3/s. Actuellement deux turbines fonctionnent, onze autres seront lancées d'ici début 2025, le barrage atteindra alors sa pleine puissance qui devrait lui permettre d'atteindre deux fois et demi la puissance du haut barrage d'Assouan.

Ce chantier pharaonique emploie 6 000 personnes dont 98 % d'Éthiopiens. Il doit permettre de doubler la production d'électricité du pays où plus de la moitié du territoire n'est pas alimentée en électricité. Les Ethiopiens l'espèrent car ils l'ont financé, mais la plupart de cette production sera exportée vers le Soudan, le Kenya et Djibouti.

Selon les responsables, le barrage de la Renaissance a déjà produit 2 700 gigawatts heure, soit 26% de plus que les prévisions. Ces bons résultats seraient dus à sa capacité à stocker davantage d'eau que prévu. Le responsable du plan a déclaré que les dix derniers mois, il a fourni 16% de l'électricité du pays.

Le coût du projet de 4,8 milliards de dollars est exclusivement financé par le gouvernement éthiopien, les bailleurs de fonds internationaux ayant refusé d'y participer. Les Éthiopiens ont donné 340 millions de dollars pour le projet, ceux installés à l'étranger n'auraient fourni que 1% de la somme. Les autorités ont de nouveau sollicité les Éthiopiens en relançant l'application itsmydam qui permet depuis deux ans à la population d'effectuer des dons en ligne. Avec une utilisation facilitée et des certificats délivrés à chaque donateur, itsmydam est notamment censée relancer le soutien de la diaspora.
La construction se poursuit comme prévu malgré les menaces contre le chantier en hausse, de la part des opposants au projet. Un incendie s'est produit dans une usine fournissant du ciment au barrage, ainsi que des tentatives de bloquer les routes et empêcher les livraisons.

Le Soudan et l'Egypte où le Nil Bleu poursuit sa route avant de se jeter dans la Méditerranée, tentent d'obtenir un accord contraignant avec Addis-Abeba sur les modalités de remplissage et de mise en œuvre du barrage. « *Mais la session de négociations de décembre n'a pas trouvé de terrain d'entente. Les pays en aval du barrage craignent qu'en cas de sécheresse, les responsables du GERD interrompent le flux. Pour l'Egypte le Nil bleu assure 75% de son approvisionnement en eau douce. De plus, l'eau relâchée à un débit régulier, moins chargée en sédiments, fait disparaître la crue saisonnière du Nil. Les autorités égyptiennes refusent de perdre le contrôle sur le fleuve, au centre de son identité nationale. Les deux pays revendiquent un droit historique sur les eaux, que réfute l'Éthiopie* », indique Augustine Passilly dans son enquête du Point du 1/1/2024.

SAHARA OCCIDENTAL

Condamnation de deux étudiants à 10 ans de prison

Ayman El-Yatribi, 22 ans, étudiant en 3ème année d'histoire et civilisations et Lhoussine Bourkba, 23 ans étudiant de 3ème année d'étude en droit à de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, ont été condamnés en première instance le 6 juin à 10 ans de prison par le tribunal d'Agadir, à l'issue d'un simulacre de justice qui a duré de 10h à 12h30, nous informe le Collectif des Défenseurs Sahraouis des Droits Humains au Sahara Occidental (CODESA).

Une fois de plus, l'engagement et l'activité de ces jeunes indépendantistes est à l'origine de leur arrestation, respectivement le 23 janvier et le 12 mars 2024.
L'audience a débuté à 10 heures et s'est poursuivie jusqu'à 12h30. Les deux jeunes gens, poursuivis pour blessure sur des étudiants marocains, ont nié toutes les accusations fabriquées contre eux, affirmant avoir signé les procès-verbaux de la police sous la pression de la torture. Ils ont dénoncé leurs arrestations dues aux activités syndicales et politiques à l'Université Ibn Zohr où ils sont connus pour leur militantisme pacifique et leur solidarité avec les étudiants et prisonniers politiques sahraouis détenus dans les prisons marocaines.

Leurs défenseurs ont mis l'accent sur l'invalidité des procès-verbaux de la police judiciaire, l'absence de flagrant délit, ainsi que sur les déclarations des témoins à charge, qui se sont révélées inexactes et contradictoires avec les faits et les accusations, ne reposant sur aucune preuve tangible ni sur des victimes directes ayant effectivement subi des coups et blessures en l'absence de traces de coups ou de certificats médicaux.

A 17h, le prononcé du jugement a surpris les familles, les défenseurs et les camarades des jeunes gens qui espéraient un verdict d'acquittement.
Les familles ont expliqué que les deux jeunes avaient observé en prison une grève de la faim du 20 au 31mai pour protester contre ces mauvais traitements dont ils étaient l'objet.

MADAGASCAR

Le téléphérique dans la capitale, un des caprices du prèsident dans un pays qui souffre

. C'était une des promesses de Rajoelina lors de sa campagne présidentielle de 2023 : un réseau téléphérique non-polluant pour réduire les embouteillages dans la capitale malgache, Antananarivo… Objet de controverses et de contestations virulentes de forme et de fond dès l'annonce du projet, ce nouveau moyen de transport construit par les sociétés françaises *POMA* et *COLAS* a été inauguré le 21 juin dernier, cinq jours avant la Fête nationale emportant le chef de l'Etat, accompagné de son premier ministre, d'une partie du gouvernement et de plusieurs officiels français pour survoler une partie du centre-ville d'Antananarivo…
Grand show de ballet aérien offert

aux habitants au-dessus de leur tête, à 50 mètres du sol.

Ouverture aux voyageurs de la Ligne Orange dans quelques mois.

« *Ce projet au coût de construction exorbitant de 152 millions d'euros a été financé pour plus de la moitié sous forme de prêt bancaire garanti par la Banque publique d'investissement, et par un prêt de 28 millions d'euros du Trésor français. En 2021, date de la signature de l'accord de financement, le sénateur communiste (français) Pierre Laurent avait dénoncé - à l'instar de la société civile malagasy - ce « projet en inadéquation avec les besoins de la population » et avait réclamé son abandon au gouvernement français, afin que les financements proposés soient consacrés 'à un projet plus adapté aux besoins urgents de la population malgache'. En vain.*» Rapporte RFI.

Deux lignes qui mettraient en œuvre 27 télécabines constituent le réseau : la Ligne Orange (aux couleurs du parti présidentiel) qui a fait l'objet de l'inauguration pour les 64 ans de l'Indépendance est opérationnel mais la Ligne Verte est loin d'être achevée. Il y a surtout que plusieurs problèmes fonciers subsistent et que, par ailleurs, l'État n'a pas encore choisi l'entreprise qui sera en charge de l'exploitation technique et commerciale du téléphérique : les deux sociétés en concurrence pour obtenir le marché sont Stem international, exploitant français de transports par câble, et Poma, le concepteur français, spécialisé dans la fabrication de systèmes de transport par câbles.

Le grand problème, c'est le prix d'un passage : sur RFI, le président a annoncé un ticket qui coûterait de 3 000 à 5 000 ariary alors que le ticket de bus était à 500 ariary (peut-être, très bientôt, 1 000) et que, à Madagascar, le salaire minimum légal est à 260 000 ariary par mois. (1 euro = 4 800 ariary.) Selon lui, « *Ce n'est pas onéreux… Je peux vous assurer que c'est à la portée de la classe moyenne. Et moi-même, les membres de ma famille, mes collaborateurs, nous serons tous les premiers clients de notre téléphérique. Sans compter les cadres des entreprises, les étudiants à l'université, les élèves du lycée français et aussi les touristes* »

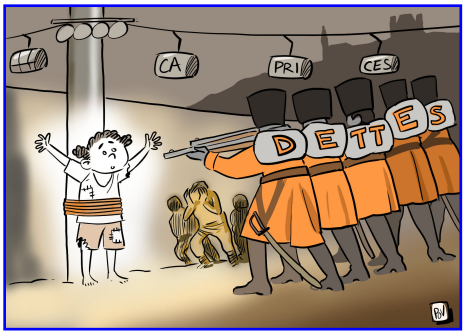

dessin de Pov sur le site KoolSaina.com

CULTURE - EXPOSITION

Olympisme, une histoire du monde – 1896 - 2024

Du 26 avril au 8 septembre 2024
Au Musée national de l'histoire de l'immigration
Palais de la Porte Dorée
293 Av. Daumesnil, 75012 Paris

La saga olympique à travers les crises, les luttes, les exploits et les combats majeurs qui ont façonné le monde contemporain. Cette exposition inédite en France rassemble 130 ans d'images mémorables, d'archives exceptionnelles et de portraits d'athlètes aux étonnants destins. Une histoire globale traversée par des conflits internationaux majeurs et des combats multiples. Parmi eux : les luttes en faveur de l'égalité, contre le racisme et les discriminations, pour l'ouverture progressive des Jeux à toutes les Nations et peuples du monde en passant par l'inclusion, la parité et le droit des femmes ou encore la revendication des droits civiques et la lutte contre l'apartheid tout comme les défis écologiques.
Le musée a sollicité l'utilisation d'affiches de l'AFASPA déposées aux archives départementales du 93, relatives à la lutte contre l'apartheid qui illustrent le boycott dont l'Afrique du sud a été l'objet jusqu'à la chute du régime raciste :
- « *Apartheid in practice Law and order in South* » (Loi et ordre en Afrique du Sud)
- « *Isolons l'apartheid. Sanctions immédiates. La victoire à l'ANC* »